

Décret

Générale

colonial

Décret n° 12-308-1922 DISPONIBILITE.

n° 12-308-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 juin 1922

Numéro JO

n° 308 du 31/07/1922

Date du numéro

31 juillet 1922

TEXTE INTÉGRAL

rendu sur la proposition du Ministre des colonies et du Garde des sceaux, Ministre de la justice, M. Cabasso, greffier près le tribunal d'appel de Djibouti (Côte française des Somalis), en disponibilité, sur sa demande, depuis le 15 juillet 1920, est maintenu, sur sa demande et par application de l'article St du décret du 2 mars 1910, dans la même position pour une nouvelle période d'une année, à compter du 15 juillet 1922.